



COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2018

COMPTE-RENDU

Etaient présents : 18 / 32

HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, QUILLIVIC Bruno, ECHIVARD Alain, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, LE DUC Didier, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, DONNART Alain, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre.

Etaient excusés : LE BARON René, LE BRESNE Jean-Claude, GUERNALEC Michel, CARADEC Henri, TUPIN Hugues, DERRIEN Joël, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean, PELLETER Bernard, CARAMARO Laure, GOYAT Daniel,

Secrétaire de séance : M. LE DUC Didier est désigné comme secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2018.

Le Président soumet le compte-rendu du Comité Syndical du 28 février 2018 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'approuve à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR ACTIVITE « INCINERATION » 2017.

Le Président donne la parole à Madame la Receveuse qui indique que les résultats du compte de gestion « Incinération » 2017 sont en tous points concordants avec les résultats du compte Administratif

Aussi, le Président soumet les comptes de gestion du Receveur pour l'activité « Incinération » 2017 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui les approuve à l'unanimité.

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR ACTIVITE « DECHETERIES » 2017.

Madame la Receveuse indique que les résultats du compte administratif et du compte de gestion du Receveur 2017 pour l'activité « déchèteries » sont en tous points concordants. Aussi, le Président soumet les comptes de gestion du Receveur pour l'activité « Déchèteries » 2017 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui les approuve à l'unanimité.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « INCINERATION »

Monsieur JODOCIUS fait une présentation détaillée des comptes administratifs de l'exercice 2017 qui est clôturé comme suit :

		REALISE 2017	REPORT DE L'EXERCICE 2016	SOLDES D'EXECUTION 2017	RESULTATS CUMULES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	7 331 625.00		2 193 676.03	2 231 116.34
	RECETTES	9 525 301.03	37 440.31		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	3 384 375.42	2 219 131.75	362 498.25	- 1 856 633.50
	RECETTES	3 746 873.67			

Après s'être assuré que le compte administratif ne fait plus l'objet de question, le Président sort de la salle et M. Xavier JODOCIUS soumet le compte administratif à l'approbation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de l'activité « Incinération ».

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « DECHETERIES ».

Monsieur JODOCIUS fait une présentation détaillée des comptes administratifs de l'exercice 2017 qui est clôturé comme suit :

		REALISE 2017	REPORT DE L'EXERCICE 2016	SOLDES D'EXECUTION 2017	RESULTAT CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2 936 806.17		464 442.73	464 442.73
	RECETTES	3 401 248.90			
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 244 477.47		201 547.49	521 256.01
	RECETTES	1 446 024.96	319 708.52		

Après s'être assuré que le compte administratif ne fait plus l'objet de question, le Président sort de la salle et M. Xavier JODOCIUS soumet le compte administratif à l'approbation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de l'activité « Déchèteries ».

6. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET « INCINERATION » 2018.

Monsieur Xavier JODOCIUS indique que l'excédent de fonctionnement 2017 permet de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

Tout en notant que cette décision déroge à la règle prévue par le pacte financier, après avis favorable du bureau, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

▪ **Affectation des résultats de la section de fonctionnement**

Il est proposé de reporter le résultat cumulé de clôture de **2 231 116.34 €** de la section de fonctionnement comme suit :

- **0 €** en recette de fonctionnement au chapitre **002 « résultat de fonctionnement reporté »**.
- **2 231 116.34 €** en recettes d'investissement à l'article **1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »**.

▪ **Affectation des résultats de la section d'investissement**

Pour information, le déficit d'investissement de **1 856 633.50 €** est reporté d'office en dépenses d'investissement au chapitre **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**.

Le Président soumet ces propositions à l'assemblée délibérante qui **approuve à l'unanimité ces propositions d'affectation des résultats au Budget primitif « INCINERATION » 2018.**

7. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET « DECHETERIES » 2018.

Monsieur Xavier JODOCIUS indique que l'exercice 2017 est clôturé avec un excédent de fonctionnement important.

Il détaille tous les comptes et apporte les explications nécessaires.

Le virement de cet excédent en recettes d'investissement permettrait de ne pas avoir recours à l'emprunt pour financer les nouveaux investissements de la déchèterie de Scaër.

Après avis favorable du bureau, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

▪ **Affectation des résultats de la section de fonctionnement**

Il est proposé de reporter le solde d'exécution de **464 442.73 €** de la section de fonctionnement comme suit :

- **0 €** en recette de fonctionnement au chapitre **002 « résultat de fonctionnement reporté »**.
- **464 442.73 €** en recettes d'investissement à l'article **1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »**.

▪ **Affectation des résultats de la section d'investissement**

Pour information, l'excédent d'investissement de **521 256.01 €** est reporté d'office en recettes d'investissement au chapitre **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces propositions d'affectation des résultats au Budget primitif « DECHETERIES » 2018.

8. BUDGET PRIMITIF « INCINERATION » 2018

Monsieur XAVIER JODOCIUS présente le budget primitif « 2018 » et apporte toutes les explications nécessaires article par article. Il précise que cette proposition de budget impliquera une augmentation globale des contributions des EPCI adhérents de 1.29 % en moyenne par rapport à 2017.

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	10 226 447.56 €
RECETTES	10 226 447.56 €

➤ **SECTION INVESTISSEMENT**

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	4 738 285.94 €
RECETTES	4 738 285.94 €

Après avoir répondu aux questions, le Président soumet le budget primitif 2018 « INCINERATION » à l'approbation de l'assemblée délibérante qui **approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 « INCINERATION »**.

9. BUDGET PRIMITIF « DECHETERIES » 2018

Monsieur XAVIER JODOCIUS expose que le budget primitif proposé s'équilibre de la façon suivante :

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	3 428 614.78 €
RECETTES	3 428 614.78 €

➤ **SECTION INVESTISSEMENT**

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	1 351 869.90 €
RECETTES	1 351 869.90 €

Il indique que ce budget primitif « 2018 » présenté impliquera une augmentation globale des contributions des EPCI adhérents de 2.08 % par rapport à 2017.

Après une présentation détaillée faite par Monsieur JODOCIUS et après s'être assuré que cette proposition ne faisait pas l'objet de question, le Président soumet le budget primitif 2018 « DECHETERIES » à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'**approuve à l'unanimité**.

10. LIMITATION DE L'IMPACT DE L'EVOLUTION DES TONNAGES SUR LE MONTANT DES CONTRIBUTIONS

Le Président indique être préoccupé par les écarts de plus en plus importants des contributions par tonne selon les EPCI en raison du mode de calcul des contributions aux charges fixes.

Il indique que pour l'exercice 2018, ces dernières représentent 85 % du montant total des contributions et que le pacte financier prévoit que les charges fixes sont réparties entre les collectivités au prorata de la moyenne glissante du tonnage apporté les 5 dernières années.

En 2017, la **baisse des tonnages** par rapport à 2016 varie de - 4.41 % à + 2.19 % selon les collectivités, soit une baisse moyenne de - 2.06 %.

Ces baisses de tonnages ont une incidence sur **l'évolution des contributions** des EPCI.

	EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS 2018 / 2017
CCA	2,24 %
QC	1,95 %
CCPF	1,24 %
CCDZ	2,69 %
CCCS	4,05 %
CCHPB	4,11 %
MOYENNE VALCOR	2,40 %

Après avis favorable du Bureau et après en avoir informé les présidents des EPCI adhérents, il propose de corriger les montants des contributions aux charges fixes de façon à limiter l'incidence de l'évolution des tonnages sur le montant des contributions.

Il expose que l'on peut s'attendre à ce que ces écarts continuent à creuser dans les années à venir et que ce sont notamment les EPCI qui ont le plus de difficulté à réduire leurs tonnages qui devront supporter une part toujours plus grande des charges fixes, annuités de la dette et charges de structures.

Pour 2018, la correction du mode calcul proposée permettrait de **limiter l'écart** des augmentations des contributions à **1.44 %** au lieu de **2.87 %**.

	VARIATION DES CONTRIBUTIONS DE 2018 / 2017 SELON DISPOSITIONS DU PACTE FINANCIER EN VIGUEUR		VARIATION DES CONTRIBUTIONS DE 2018 / 2017 SELON LA CORRECTION PROPOSEE		INCIDENCE DE LA CORRECTION PROPOSEE PAR RAPPORT AUX DISPOSITIONS DU PACTE FINANCIER
CCA	39 024 €	2,24 %	40 414 €	2,32 %	1 390 €
QC	32 170 €	1,95 %	35 878 €	2,18 %	3 708 €
CCPF	10 671 €	1,24 %	15 641 €	1,82 %	4 970 €
CCDZ	17 372 €	2,69 %	16 449 €	2,55 %	- 923 €
CCCS	22 492 €	4,05 %	17 918 €	3,23 %	- 4 574 €
CCHPB	22 026 €	4,11 %	17 453 €	3,26 %	- 4 572 €

Il s'en suit une discussion Monsieur JODOCIUS rapporte les conclusions de la discussion qui s'est tenue à la CCPF et rappelle que les EPCI doivent se fixer pour objectifs de réduire les tonnages de déchets produits.

Monsieur PLOUZENNEC rappelle que le mode de calcul décidé en 2008 a été arrêté dans un contexte où le tonnage des EPCI évoluait à la baisse de façon sensiblement parallèle.

Il indique également qu'il est beaucoup plus difficile aux collectivités qui avaient déjà un ratio de tonnage par habitant très bas de réduire encore d'avantage leur tonnage.

Monsieur QUILLIVIC demande que soient précisées les modalités de calcul.

Sans déroger totalement au pacte financier prévu dans le règlement intérieur qui a pour objectif d'inciter les EPCI à réduire leurs tonnages, le Président propose de prendre une disposition pour que **cet écart d'évolution** des contributions, d'une année à l'autre, ne dépasse pas **1.5 %**.

A l'issue du débat, le Président soumet les deux questions suivantes à l'approbation des délégués.

- Approbation des corrections proposées pour l'exercice 2018 ?
- Limiter de façon définitive à 1.5 % au maximum les écarts d'évolution des contributions ?

Après en avoir délibéré.

- Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision de corriger le montant des contributions à l'exercice « INCINERATION » 2018 en limitant cet écart de contribution à 1.44 % au lieu de 2.87 % selon la formule de calcul proposée.
- Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision de limiter, à l'avenir, à 1.5 % au maximum l'écart d'évolution des contributions. (Ecart entre l'EPCI dont la contribution augmente le plus et celle dont la contribution augmente le moins).

11. AVENANT N° 10 AU MARCHE D'EXPLOITATION DE L'UIOM

Monsieur Paul GUEGUEN donne lecture de l'avenant portant sur le protocole relatif aux opérations de GER en fin de contrat. Par ce protocole, les parties prennent acte des conclusions du rapport d'audit établi par le cabinet BOURGOIS et arrêtent la liste des travaux que GEVAL s'engage à réaliser dans le cadre du fonds GER et ceux que VALCOR décide de ne pas faire réaliser.

Il apporte toutes les explications relatives aux conditions de passation de cet avenant.

Madame CROM demande si la liste des opérations à réaliser est jointe à l'avenant. Il lui est répondu par l'affirmative.

Monsieur Colas exprime des doutes quant aux conditions de maintenance de l'UIOM et en particulier en ce qui concerne les contrôles réglementaires effectués sur les palans et le matériel de levage.

Le Directeur propose de faire un retour précis sur ces contrôles réglementaires.

A la suite de ces échanges, Monsieur Paul GUEGUEN propose d'autoriser le Président à signer l'avenant N°10 au marché d'exploitation de l'usine d'incinération passé avec GEVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant N°10 au marché 2006-001 OM relatif au contrat d'exploitation de l'usine d'incinération de Concarneau.

12. REMPLACEMENT DE DEUX AGENTS DE VALCOR

Monsieur JODOCIUS indique que deux agents quitteront prochainement VALCOR.

❖ **Le Comptable.**

Monsieur Michel LE GALL fait évoluer sa carrière dans une autre collectivité. Son départ sera, dans tous les cas, effectif au 1^{er} juin 2018.

❖ **Le Contrôleur de travaux.**

Monsieur Didier HENAULT a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Président expose que le remplacement de ces personnels doit être envisagé dans la perspective du rapprochement entre la CCPBS, Le SIDEPAQ et VALCOR et /ou du Pôle Métropolitain.

Plusieurs solutions sont donc envisageables :

- Recours à du personnel intérimaire via le centre de gestion,
- Remplacement du personnel sur poste permanent,
- Mutualisation avec un autre EPCI,
- Recrutement en CDD. Cette dernière alternative nécessiterait de créer des postes pour des agents non permanents.

S'ensuit un débat à l'issue duquel des avis différents sont exprimés sur la nécessité de procéder à des recrutements.

Les avis convergent cependant quant à la difficulté de recruter du personnel titulaire de la fonction publique sur les postes de comptable notamment.

Le Président soumet au vote :

- Le Remplacement du Comptable par du personnel recruté dans le cadre des effectifs de VALCOR.
- Le Remplacement du Contrôleur de travaux par du personnel recruté dans le cadre des effectifs de VALCOR.

Après en avoir délibéré.

- ***Par 15 voix pour et 2 abstentions, le Comité Syndical décide le recrutement d'un comptable.***
- ***Par 15 voix pour et 2 voix contre, le Comité Syndical décide le recrutement d'un contrôleur de travaux.***

- ***Faute de candidats Titulaires de la Fonction Publique ayant le profil requis pour chacun de ces deux postes, le Comité Syndical autorise le Président à recruter, si nécessaire, un agent non titulaire pour le poste de Comptable et un agent non titulaire pour le poste de Contrôleur de travaux.***

13. PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE DU CENTRE DE GESTION POUR L'ASSURANCE PREVOYANCE

Le CDG lance un appel d'offres pour le contrat d'assurance prévoyance arrivant à échéance le 31/12/2018. Ce contrat couvre la perte de traitement des agents lors d'absences pour maladie ou invalidité.

La nouvelle convention de participation débutera donc du 01/01/2019 au 31/12/2024.

La procédure de mise en concurrence commence par le recueil de mandats auprès des collectivités. Le choix de la participation à la mise en concurrence n'engage en rien VALCOR.

Ce mandat doit faire l'objet d'une délibération qui est à faire parvenir avant le 30 avril au CDG.

Il est donc proposé de donner mandat au CDG pour cette consultation. ***Après en avoir délibéré, Comité Syndical, Décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Finistère à compter du 1er janvier 2019.***

14. RAPPORTS DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation du Président et du Directeur sont présentés aux délégués qui en prennent acte.

Le Secrétaire de séance,

Didier LE DUC